

DEPARTEMENT
de MAINE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Convocation du 2 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15

L'an deux mil seize, le 8 du mois de septembre à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DAVY Jean-Luc, le Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs JAHIER Eliane, BÉRON Michel, CHERRÉ Christelle, DUSACRE Luc, ATANI Béatrice adjoints, GOJON Anne, GILBERT André, REDOIS Laurent, FREULON Véronique, DEFOIS Christine, MARTIN Denis, BROSSIER Sandrine, CHAILLOUX Nicolas et de RICHEMONT Xavier, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : Monsieur ETOURNEAU Patrice, procuration à monsieur BÉRON Michel et madame LETHIELLEUX Joëlle, procuration à monsieur de RICHEMONT Xavier.

Absent(e)s : Messieurs PORTIÉ Jérôme et ROGER Arnaud

Le secrétariat de séance a été assuré par : Madame JAHIER Eliane

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2016

Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2016

Approbation du document à l'unanimité.

Décision modificative n°4 sur le budget principal de la commune

La décision modificative suivante est approuvée à l'unanimité et doit permettre le règlement des factures liées à la démolition du pavillon RIVARD pour 14 372,28 € :

- ◆ Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 14 000,00 €
- ◆ Chapitre 64 - article 678 : + 14 000,00 €

Décision modificative n°3 sur le budget annexe de l'assainissement

La décision modificative suivante est approuvée à l'unanimité et doit permettre le paiement de la redevance pour modernisation des réseaux, qui s'élève à 4 647,00 €, à l'Agence de l'Eau :

- ◆ Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 150,00 €
- ◆ Chapitre 014 - article 706129 : + 150,00 €

Bornage

Le bornage des terrains TARDIF et de la zone du Grand Clos aura lieu le vendredi 9 septembre 2016 à 9h00.

Vente de logements de Maine-et-Loire Habitat

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Maine-et-Loire Habitat à mettre en vente les 26 logements situés rue de la Caillère, lotissement des Pruniers et rue Charles de Gaulle. Cette vente ne concernera que les locataires occupants, leurs ascendants ou descendants. Les familles ne souhaitant pas devenir propriétaires resteront locataires comme aujourd'hui.

Redevance pour l'Occupation du Domaine Public Gaz 2016 (RODP)

Approbation à l'unanimité du montant de la RODP 2016 fixée à 360,00 €.

Demande de dénomination d'un lieu-dit

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nom demandé par monsieur TAUDON Anthony et madame COURAUD Vanessa pour leur adresse. Il s'agit de « La Tiagoderie ».

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire est autorisé à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 avec la CAF de Maine et Loire ainsi que les avenants qui s'y réfèrent.

Présentation du rapport d'activités 2015 de la CCPA

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2015 de la CCPA.

Présentation du rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce rapport 2015.

Présentation du rapport annuel 2015 du SICTOM Loir-et-Sarthe

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2015 du SICTOM Loir-et-Sarthe.

Présentation du rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable (SIAEP de la Sarthe Angevine)

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable.

Commune nouvelle

Il est indiqué aux élus que par arrêté du 6 septembre dernier, la Préfète, madame ABOLLIVIER Béatrice, a créé la commune nouvelle Morannes sur Sarthe – Daumeray. Les premières réunions communes des commissions vont maintenant être organisées pour faire un état des lieux de l'existant (personnel, fonctionnement, matériels) et des éventuels projets en 2017.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les trois devis de la société MAGNUS, prestataire informatique, qui devra mettre en place plusieurs services (parapheur et certificats électroniques), permettre l'accès des trois communes aux mêmes logiciels et reprendre pour fusionner les données existantes de Daumeray et Morannes-sur-Sarthe.

Rentrée scolaire

Il est indiqué aux élus le maintien des effectifs par rapport à l'année dernière. Ainsi, 86 enfants sont scolarisés au groupe scolaire Maurice Ludard et 91 enfants à l'école Notre Dame. Il est également précisé que dans le cadre de l'état d'urgence, les enseignants et personnels communaux vont être sollicités pour réaliser trois exercices de mise en sûreté au cours de cette année scolaire. Pour rappel, les accès aux deux écoles sont déjà sécurisés puisque que les entrées ne peuvent se faire que par l'utilisation d'un interphone.

Personnel communal

Deux modifications ont été portées sur décisions prises le 12 juillet dernier :

- Madame POIRIER Christel a pu bénéficier d'un temps partiel sur autorisation à 85%. La création d'un poste à temps non complet est donc annulée.
- Madame VERMEIRE-MAZZOCCHI Stéphanie bénéficie d'un temps partiel sur autorisation à 80% pour une période de 6 mois au lieu de 4 mois.

Les arrêtés des deux agents ont été rédigés et sont effectifs au 1er septembre 2016.

Finances publiques

Il est indiqué aux conseillers qu'une plate-forme de télétransmission CHORUS-PRO va être mise en place par la DGFIP à compter du 1er janvier 2017. Les factures émises par

les fournisseurs et établissements publics devront être récupérées sur cette plate-forme. A terme, c'est la suppression du format papier qui est prévu pour ces documents.

Commission « Communication, Sport, Loisirs, Tourisme et Culture »

Le prochain Flash sera distribué fin septembre. Deux réunions sont également fixées :

- le 4 octobre à 20h00 : réunion de préparation du prochain bulletin municipal
- le 12 octobre à 20h30 à la petite salle des fêtes : réunion de bilan de la journée associative 2016 et programmation de la session 2017.

Fait à Daumeray, le lundi 12 septembre 2016
Le Maire, Jean-Luc DAVY

